

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CCONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU vendredi 05 juin 2026

Séance Ordinaire 20 heures 30

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - **Date de convocation : 29 mai 2026**

Le 05 juin 2026 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de la maire, Givaudan Geneviève

PRESENTS : Geneviève Givaudan – Agnès Rey – Régis Trouvé – Bruno Baillon – Pauline Chabot – Marion Cortes – Pauline Salmon – Bastien Nal – Manuel Casado – Marie-Anne Guichard – Jean-Pierre Garcin - Gautier Aillaud – Thierry Juestz d'Ynglemare

REPRESENTES : Laure Imbard par Pauline Chabot – Céline Darmon par Marion Cortes

- Remarque sur le procès-verbal du 18 mai 2026 : néant
- Désignation d'un secrétaire de séance : Marie-Anne Guichard

<i>Intitulé</i>	1 – Octroi de la garantie de l'Agence France Locale
<i>Présentation</i>	<p>La commune a déjà un prêt auprès de l'Agence France Locale (AFL). Pour continuer à bénéficier de ce mode de financement, nous devons renouveler chaque année la garantie obligatoire prévue par la loi.</p> <p>Cette garantie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Couvre uniquement notre propre encours de dette auprès de l'AFL,• Ne peut pas dépasser le montant des emprunts que nous contractons,• Dure aussi longtemps que notre plus long prêt AFL,• Peut être appelée par certains créanciers de l'AFL,• Doit être payée dans un délai de 5 jours ouvré si elle est activée. <p>La délibération vise simplement à autoriser l'exécutif à signer les engagements de garantie pour l'année 2026, dans la limite des emprunts que nous pourrions souscrire.</p> <p>C'est une formalité nécessaire pour maintenir notre capacité d'emprunt auprès de l'AFL.</p>
<i>Débats</i>	Montant de 3000€
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	2 – Convention complémentaire santé
<i>Présentation</i>	<p>La réforme nationale de la protection sociale complémentaire impose désormais aux collectivités de participer financièrement à la prévoyance depuis 2025 et à la mutuelle santé depuis 2026.</p> <p>Les collectivités peuvent soit organiser elles-mêmes une procédure de mise en concurrence, soit mandater le Centre de Gestion pour le faire.</p> <p>Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes lance justement deux consultations : une pour la prévoyance et une pour la santé. Il propose aux communes de se joindre à cette démarche mutualisée, ce qui permet d'obtenir de meilleures garanties et d'éviter une procédure complexe à gérer seules.</p> <p>La délibération d'aujourd'hui ne nous engage pas encore financièrement. Elle sert uniquement à autoriser la commune à participer à la consultation menée par le Centre de Gestion.</p> <p>Une fois les offres retenues connues, les garanties et les tarifs nous seront présentés, et le conseil décidera alors s'il souhaite ou non adhérer aux conventions, qui prendraient effet au 1er janvier 2027.</p> <p>Il s'agit donc simplement de rejoindre la procédure mutualisée, tout en gardant la décision finale.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	3 – Participation de la collectivité à la PSC santé des agents dans le cadre de la labellisation
<i>Présentation</i>	<p>Depuis le 1er janvier 2026, toutes les collectivités ont l'obligation légale de participer financièrement à la protection sociale complémentaire santé de leurs agents.</p> <p>Cette participation doit être versée chaque mois aux agents qui disposent d'un contrat labellisé ou d'une convention de participation.</p> <p>À ce jour, notre commune n'a pas encore mis en place de dispositif complet. Pour respecter immédiatement la loi, je vous propose donc de verser, à titre transitoire, la participation minimale obligatoire, soit 15€ par mois et par agent disposant d'un contrat labellisé.</p> <p>Ce dispositif est provisoire.</p> <p>Pour l'année prochaine, trois options s'offriront à nous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adhérer à la convention de participation du Centre de Gestion, lorsqu'elle sera finalisée. 2. Mettre en place notre propre contrat de participation, si nous souhaitons une solution autonome. 3. Continuer le versement de la participation obligatoire sur les contrats labellisés, comme solution simple mais moins mutualisée.

	<p>La délibération d'aujourd'hui permet donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de respecter immédiatement l'obligation légale, – de ne pas pénaliser les agents, – et de nous laisser le temps de choisir sereinement la meilleure solution pour 2027.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	4 – Demande de subvention dégrilleur automatique
<i>Présentation</i>	Reporté dans l'attente de la validation de l'avant-projet sommaire et de l'actualisation des devis
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	5 – Emprunt
<i>Présentation</i>	Reporté – Reçu que proposition AFL – En attente de la poste et du crédit agricole
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	

<i>Intitulé</i>	6 – Election des délégués pour les élections sénatoriales
<i>Présentation</i>	<p>Comme chaque commune, nous devons désigner nos grands électeurs pour l'élection sénatoriale. Notre commune dispose de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants.</p> <p>Les personnes suivantes se sont proposées pour assurer cette mission et s'engage à aller voter le dimanche 27 septembre 2026 à Gap.</p> <p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel Casado • Bastien Nal • Pauline Chabot • Thierry Juestz d'Ynglemare <p>Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bruno Baillon • Agnès Rey • Thierry Juestz d'Ynglemare

	<p>Si d'autres personnes souhaitent se porter candidat merci de le signaler.</p> <p>Nous devons procéder à deux votes distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un vote pour les titulaires, – un vote pour les suppléants. <p>Les listes doivent être complètes, sans modification, et le vote se fait à la majorité absolue.</p>
<i>Débats</i>	<p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel Casado : 13 voix • Bastien Nal : 14 voix • Pauline Chabot : 15 voix • Thierry Juestz d'Ynglemare : 3 voix <p>Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bruno Baillon : 15 voix • Agnès Rey : 15 voix • Thierry Juestz d'Ynglemare : 15 voix
<i>Vote</i>	<p>Sont élus au 1^{er} tour :</p> <p>Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pauline Chabot • Bastien Nal • Manuel Casado <p>Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bruno Baillon • Agnès Rey • Thierry Juestz d'Ynglemare

La séance est levée à 21h14

Divers :

- Voirie le conseil départemental a accordé une enveloppe de 16 000€ si 42 000€ de travaux sont engagés.
Entreprise la Routière du Midi retenue pour le chemin de Reveyrolles (délibération du conseil précédent)
- Ecole de musique le 25 juin : organisation de la buvette à partir de 17h
Elus bénévoles : Roselyne Depeyre – Bruno Baillon – Marie Anne GUICHARD – Geneviève GIVAUDAN – Manuel Casado – Régis Trouvé – Agnès Rey

- Food truck : Alexis Élapos
- Le 26 juin : Fête de l'école (spectacle à la salle polyvalente), suivie d'une kermesse au boulodrome organisée par l'APE.
 - Problème avec 2 platanes au boulodrome qu'il faut couper entre le 18 et le 22 juin. A faire avant les animations.
 - Enrobé à froid sur 3 jours les 15, 16 et 17 juin, lieux définis en commission travaux.
 - Campagne de stérilisation chats « Pattes de velours » : lieux identifiés le Bois du Rieu et les Donnets. L'année dernière 10 chats stérilisés.
 - Discussion autour de l'arbre de la place de la fontaine. Le mur menace de s'écrouler, il faut prendre une décision.
 - Remarque administrée : Le PV du 20/03 n'est pas sur le site de la mairie : il va y être mis.

La personne réitère sa demande pour l'enregistrement des séances du conseil municipal. La réponse avait été faite dans le compte rendu du précédent conseil et le commentaire est lu à haute voix.

Le secrétaire :



La Maire :

